

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Présents : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, KUCZMA Maud, Sabrina GATHELIER et Mrs BONCOURRE Thierry, DUPRAT Nicolas, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

Absent : CHIBLI Aziz, Patricia MOUSSONNE, Mathieu FORMOSA

Pouvoirs :

Mme Patricia MOUSSONNE a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB

Mr Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE

Mr Aziz CHIBLI a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC

Secrétaire de séance : Philippe MARAIS

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation sur le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2021

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître d'éventuelles remarques.

Aucune remarque est à noter. Monsieur le Maire déclare l'approbation de ce compte rendu.

1 - Délibération portant création d'emploi d'agent recenseur

Monsieur le Maire informe aux élus présents les dates du prochain recensement de la population, à savoir du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. En effet, suite au covid 19, le recensement devait avoir lieu en 2021 et a été reporté en 2022. Il indique qu'il est nécessaire de recruter un agent recenseur mais aussi désigner un coordonnateur communal. Il rappelle qu'Aziz CHIBLI, absent ce soir, était coordonnateur communal pour le recensement initialement prévu en 2021. Il propose, malgré l'absence de ce dernier, de le solliciter à nouveau pour cette mission. Cette demande lui sera faite à la prochaine réunion du conseil municipal.

Il est décidé que les mêmes conditions de rémunération que la délibération d'octobre 2020 seront appliquées notamment la rémunération par forfait.

Monsieur le Maire procède au vote.

Décisions modificatives approuvées à l'unanimité des membres présents.

2 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie afin qu'elle présente les différentes décisions modificatives.

La secrétaire de mairie explique qu'à la demande de la trésorière, des écritures d'ordre concernant les Pool routier et dégât d'orage doivent être intégrés à l'actif de la commune.

Elle présente également deux décisions modificatives concernant les prestations du PETR, un reliquat au Syndicat des Coteaux suite à la sortie des communes de Grazac, Caujac et Esperce et le remplacement du poteau à incendie n°5.

Décision modificative n°1 : Pool-Routier 2011-2012

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2131 : Réseaux de voirie		20 472.80 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		20 472.80 €
R 1323 : Départements		17 757.12 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		2 715.68 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		20 472.80 €

Décision modificative n° 2 : Pool-Routier 2013-2015

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2131 : Réseaux de voirie		32 469.82 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		32 469.82 €
R 1323 : Départements		20 023.41 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		12 446.41 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		32 469.82 €

Décision modificative n°3 : Pool-Routier 2016-2018

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2131 : Réseaux de voirie		14 722.30 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		14 722.30 €
R 1323 : Départements		6 675.86 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		8 046.44 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		14 722.30 €

Décision modificative n° 4 : Dégâts d'orage 2014

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2131 : Réseaux de voirie		5 348.40 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		5 348.40 €
R 1323 : Départements		3 064.19 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		2 284.21 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		5 348.40 €

Décision modificative n° 5 : Virements de crédits divers en section de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	4 100.00 €	
D 6227 : Frais d'actes, de contentieux	3 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 100.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire	5 000.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	5 000.00 €	
D 65548 : Autres contributions	6 250.00 €	
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		14 250.00 €
D 657341 : Subv aux communes du GFP		4 100.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	6 250.00 €	18 350.00 €

Décision modificative n° 6 : Virements de crédits divers en section d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21568-118 : Remplacement poteau incendie n°5		3 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	3 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000.00 €	

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître les éventuelles questions sur ces décisions modificatives. N'ayant pas questions, Monsieur le Maire procède au vote.

Approuvées à l'unanimité des membres présents.

3 – Délibération sur le remplacement du poteau incendie n°5

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de remplacement du poteau n° 5 situé à La Grave. Le coût de ce remplacement s'élève à 2 476.46 € TTC ;
N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 – Délibération sur la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCBA pour les travaux de rénovation du pont Bourse

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de rénovation du pont de Bourse. Ce pont est situé sur 3 communes et réparti de la manière suivante :

- Auterive en possède la moitié
- Lagrâce-Dieu en possède un quart
- Puydaniel en possède un quart

Ces 3 communes participent à ces travaux.

Monsieur le maire précise que la participation de la commune s'élève à 2 204 €. Il rajoute également que la Communauté de Communes sera maître d'œuvre.

- **Stéphanie COULOMB** s'interroge sur le montant de la participation des communes d'Auterive et Lagrâce-Dieu.

Monsieur le Maire répond que la participation pour la commune d'Auterive sera de 4 408 € et pour la commune de Lagrâce-Dieu de 2 204 €.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5 – Délibération sur le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil que cette délibération concerne le remplacement de l'agent Bernard CELMA. En effet, Michel BOUCHER effectue son remplacement et son contrat se termine le 20 juillet 2021. Monsieur le Maire informe la nécessité de renouvellement de ce contrat jusqu'au 20 janvier 2022.

Il informe également que Bernard CELMA a demandé un maintien en longue maladie et est en attente d'une réponse du service compétent.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6 - Informations du maire

- **Monsieur le Maire** s'interroge sur l'état d'avancement des travaux de nettoyage du toit de la salle des fêtes. Une relance sera réalisée.

- **Ville et village fleuri** : Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX :
 - o **Sébastien POUX** informe le passage du jury des villes et villages fleuris en date du 1er juillet. Le jury a été agréablement surpris et a apprécié le charme du village. Le résultat du concours est prévu pour la fin d'année. A cette occasion, Mr et Mme BLANCHON ont été inscrits au concours lors de cette visite à la demande du jury. Par ailleurs, Sébastien POUX s'engage pour l'année prochaine à diffuser un appel à candidature à tous habitants qui souhaiteraient participer à ce concours.

- **Passage derrière l'église** : Monsieur le Maire donne la parole à Abilio GABRIEL.
 - o **GABRIEL Abilio** informe que les travaux ont débuté et qu'il faut un temps de séchage.
 - o **Stéphanie COULOMB** s'interroge sur la fin des travaux en septembre.
 - o **Monsieur le Maire** informe que les travaux devraient être terminés pour le mois de septembre et précise que la COLAS interviendra fin de juillet.
 - o **GABRIEL Abilio** pense que les travaux auront bien avancés mais peut-être pas terminés.

- **La Cuisine des Copines** : Monsieur le Maire rappelle leur présence le 23 juillet 2021 et au mois de septembre. Pas de prestations en août.

- **Rencontre avec le cabinet Letellier (toit de l'église)** : Suite au départ de la personne en charge du dossier, ce dernier a été repris par Fanny BOCKLAND qui doit nous recontacter prochainement. Monsieur le Maire informe qu'il fera participer l'Association Patrimoine lorsque la rencontre avec le cabinet LETELLIER sera fixée.

- **Jury d'assises** : Thierry PICCO a été tiré au sort.

- **Arbre tombé à la fontaine DELBUC** : Monsieur le Maire a pris contact avec le chantier d'insertion qui doit intervenir dès que possible pour le « débiter ».

- **Elections Régionales et Départementales** : Monsieur le Maire informe que ces élections se sont bien déroulées avec un retour positif sur le lieu de vote à la salle des fêtes.

- **Association Puydaniel Animations** : Monsieur le maire rappelle la création de l'Association Puydaniel Animations. Il remercie la Présidente et son équipe pour leur investissement, les employés municipaux, la secrétaire de mairie.
- **Comité des Fêtes de Puydaniel** : Monsieur le maire souhaite faire un point suite aux deux courriers recommandés en date du 19 mars 2021 et du 21 mai 2021 qui sont restés sans réponse. Il sollicite Stéphanie COULOMB afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier et s'interroge sur la saisie de l'avocat de la commune.
 - o **Stéphanie COULOMB** prend la parole et informe que la suite de ce dossier serait repris au mois de septembre.
- **Impasse du presbytère et change de parcelles avec BLANC Jean** : Monsieur le Maire rappelle le décès de Mr BLANC Jean et sa succession est en cours mais difficile. Il souhaiterait que les élus en charge de ces dossiers informent les propriétaires concernés par l'impasse du Presbytère. De plus, il informe que l'architecte des bâtiments de France ne souhaite plus les containers enterrés derrière l'église. Il faut donc revoir le projet avec un déplacement probable, sur le terrain de BLANC Jean situé à l'entrée du village et dont l'échange de ces parcelles est en cours mais ralentit par la succession de ce monsieur.

6 - **Questions diverses**

- **Rénovation de l'éclairage public en LED dans le bourg** : Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix de l'éclairage concernant cette rénovation. Après consultation des propositions de modèles, le modèle n°1 est retenu à la majorité des membres présents. Seule une voix (Sandra DURAN) pour le modèle n°2.
- **Changement de lieu du bureau de vote** : Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître son avis sur le déroulement des futures élections présidentielles prévues le 10 et 24 avril 2022. En effet, il demande leur choix à savoir pour la salle des fêtes ou la mairie. L'ensemble des élus décident de déplacer le bureau de vote à la salle des fêtes.
- **La Gazette** : **Mylène AGUILA** informe avoir sollicité le conseil mais n'a pas eu de réponse ; seul Sébastien POUX a deux propositions à faire.
 - o **Monsieur le Maire** propose de décaler la diffusion de la gazette au mois de septembre afin de réaliser une bonne communication aux concitoyens.
- **Thierry BONCOURRE** informe l'assemblée d'une réunion ce jour à 18h avec le service ADS (Autorisation du Droit des Sols). Il précise que les collectivités pourront bénéficier de permanence en mairie par demi-journée ou par journée. Cette permanence sera facturée aux mairies, qui le souhaitent, 120 € par ½ journée et 200 € par journée. La mise en place devrait avoir lieu fin d'année 2021/début d'année 2022. En effet, une restructuration du service est prévue suite au départ de nombreux agents.

- **Maud KUCZMA** remercie l'ensemble des participants à l'occasion du repas du 4 juillet mais aussi la mairie, le Comité de Lagrâce-Dieu, l'Association des Festivités de Mauressac pour leur aide. Elle rajoute avoir de bons retours et en profite pour inviter toutes personnes intéressées pour œuvrer dans cette association.

- **Sébastien POUX** informe que le cahier des charges concernant la nouvelle mairie sera disponible en mairie dès demain, aux élus qui le souhaitent. Il souhaiterait avoir l'avis des élus. Ce cahier des charges des techniques particulières (CCTP) a été élaboré par la commission urbanisme concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la nouvelle mairie. Le document du projet global est aussi à la disposition des élus qui le souhaitent. Le lancement du choix de l'architecte est envisagé pour fin septembre 2021.

Séance levée à 21h10

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia A donné pouvoir à Stéphanie COULOMB
Mr CHIBLI Aziz A donné pouvoir à Jean- Claude BLANC	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu A donné pouvoir à Thierry BONCOURRE
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme